



harcèlement dans le cadre du travail

Par **nougat38**, le **20/08/2020** à **13:41**

co-présidente d'une association nous rencontrons des difficultés avec notre directeur. il est rarement réactif à nos demandes du premier coup ce qui génère des rappels par mails souvent ou lors de réunion

ce qui nous vaut, une accusation de harcèlement moral

quelle différence entre, insister pour obtenir quelque chose et le harcèlement?

nous sommes pris au dépourvu et inquiets quant à cette accusation

merci de votre aide

cordialement

Anonymisation

BONJOUR

Les CGU de ce site indiquent que les règles de politesse sont obligatoires...

Par **P.M.**, le **21/08/2020** à **15:52**

Bonjour,

Le harcèlement moral fait l'objet de [ces dispositions du Code du Travail](#) (art. L1152-1 à 6)...

Cela ne doit pas conduire à empêcher l'employeur d'exercer son pouvoir de direction et disciplinaire dans le cadre normal de l'exécution du contrat de travail (par de fausses accusations)...

Une médiation pourrait être proposée au salarié...